

Objet : Appel à projet Convention Interrégionale du Massif des Alpes – Valoriser le bois énergie et son usage local comme énergie renouvelable alpine.

La Présidente expose :

Le territoire des Baronnies provençales présente à ce jour un véritable potentiel en bois pour l'énergie et le chauffage des bâtiments. Afin de promouvoir les énergies renouvelables, le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est donné pour objectif d'accompagner les collectivités locales dans la valorisation de la ressource forestière locale, au travers des mesures de sa Charte II.4.2 – « Redonner une valeur économique au territoire forestier » et III.2.2 – « Concevoir et animer un développement des énergies renouvelables maîtrisé et partagé par les acteurs du territoire ». A une échelle plus large, cela permettrait de créer toute une filière d'approvisionnement en bois déchiqueté.

Actuellement, plusieurs bâtiments privés et publics du territoire sont chauffés grâce au bois plaquette. Des projets indépendants de réseaux de chaleur et de chaudières individuelles sont également en réflexion.

Au vu de la demande locale croissante et des attentes de collectivités et dans un souci d'organiser au mieux l'approvisionnement du territoire, le Parc naturel régional des Baronnies provençales peut candidater à la mesure 2.1 de la CIMA concernant la valoriser et le développement du bois énergie.

Les objectifs de cette mesure sont :

- ◆ Permettre aux entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois de valoriser les déchets et sous-produits de transformation
- ◆ Offrir un débouché aux petits bois récoltés en éclaircies de jeunes peuplements ou en complément de la récolte de bois d'œuvre.
- ◆ Soutenir la production de bois énergie par une approche territoriale et de circuits courts
- ◆ Réduire le transport et les émissions liées au chauffage collectif et domestique avec du bois mal séché.

Les actions éligibles se regroupent à travers 3 axes :

- ◆ Ingénierie dont formation, études
- ◆ Animation, mise en réseau et coordination
- ◆ Aménagement, équipements

- ◆ Le Parc propose de déposer une candidature pour de l'animation, mise en réseau et coordination entre les projets et les chaudières existantes sur le territoire afin de soutenir la production de bois énergie par une approche territoriale et de circuits courts.

Pour mener à bien ce projet sur l'année 2017, la Présidente propose :

- ◆ De déposer une candidature à la mesure 2.1 de la CIMA « valoriser le bois énergie et son usage local »,
- ◆ De mobiliser les partenariats opérationnels nécessaires,
- ◆ De prévoir un montant prévisionnel de 20 000 € pour l'année 2017 et de présenter un plan de financement détaillé lors du prochain bureau syndical,
- ◆ De solliciter le financement de l'Etat sur les fonds FNADT à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déposer une candidature à la mesure 2.1 de la CIMA pour l'année 2017
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ